INTRODUCTION

Depuis le début des années 70, le taux de dégradation ou de destruction des forêts tropicales préoccupe sérieusement le public. Ces phénomènes se produisaient depuis longtemps à certains endroits, mais ils se sont considérablement accélérés depuis les années 60 du fait de la mécanisation, de l'amélioration des transports, de la croissance économique et de l'explosion démographique.

Lorsque l'Accord international sur les bois tropicaux (AIBT) est entré en vigueur en 1986, il présentait une caractéristique très peu commune pour un accord sur le commerce et un produit de base: il portait non seulement sur la production et les échanges, mais également sur la qualité de la gestion de la ressource sur laquelle ce commerce était fondé. En conséquence, dès le début de son existence, en 1989, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), créée par l'AIBT pour le mettre à effet, a commandé une enquête sur l'aménagement des forêts tropicales dans ses pays membres, axée spécifiquement sur les forêts aménagées en vue de la production de bois. Les résultats de l'enquête ont été présentés dans un rapport à la cinquième session du Conseil international des bois tropicaux, l'organe directeur de l'Organisation, en novembre 1988. Le champ de ce rapport a plus tard été élargi par la publication No timber without trees (Poore et al. 1989), qui a replacé cette étude dans le contexte plus large de l'aménagement des forêts tropicales à toutes les fins.

De cette enquête s'est dégagée une conclusion alarmante: une proportion insignifiante des forêts tropicales du monde était sous aménagement durable, alors que certaines conditions – mais pas toutes – qui permettraient une gestion durable aient été présentes dans un secteur beaucoup plus vaste.

À sa 30ème session en 2001, le Conseil international des bois tropicaux a décidé d'élaborer un nouveau rapport, plus complet celui-là, sur l'aménagement forestier durable (AFD) dans les



© Conservation International

tropiques et, par sa Décision 9(XXX), a autorisé le Directeur exécutif "à préparer et publier un [a] Rapport sur l'aménagement des forêts, basé sur les données disponibles, y compris (i) l'examen des rapports des pays; (ii) des entrevues avec des fonctionnaires des gouvernements, des forestiers professionnels, des industriels, des concessionnaires, des Organisations non gouvernementales (ONG) et des organismes de particuliers; et (iii) des visites sur le terrain dans des échantillons aléatoires d'unités forestières de gestion". Le présent résumé et le rapport principal dont il est extrait en sont le résultat. Ils examinent la nature des données disponibles et en évaluent la fiabilité; tentent de déterminer, dans la mesure où ces données le permettent, l'étendue du domaine forestier permanent (DFP) dans chaque pays membre producteur de l'OIBT; examinent, dans chaque pays, la politique et les dispositions institutionnelles facilitant l'adoption de l'AFD; estiment les superficies forestières qui sont véritablement soumises à une gestion durable à des fins de production et de protection: et débattent les changements survenus depuis la première enquête en 1988 et ce que signifient ces changements pour l'avenir.

MÉTHODOLOGIE

Le rapport porte sur chacun des 33 pays membres producteurs de l'OIBT. Regroupés en trois régions, ce sont: pour l'Afrique – le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Ghana, le Libéria, le Nigéria, la République du Congo (parfois désignée sous le nom de Congo Brazzaville ou simplement, comme dans ce rapport, le Congo), la République centrafricaine (RCA), la République démocratique du Congo (RDC) et le Togo; pour l'Asie et le Pacifique – le Cambodge, Fidji, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, la Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG), la Thaïlande et Vanuatu; et pour l'Amérique latine et les Caraïbes – la Bolivie, le Brésil, la Colombie, l'Equateur, le Guatemala, le Guyana, le Honduras, le Mexique, le Panama, le Pérou, le Suriname, Trinité-et-Tobago et le Venezuela.

Le résumé présente les données principales sur la situation de l'aménagement des forêts tropicales, globalement et par région, ainsi que de brefs profils de tous les pays membres producteurs de l'OIBT. Le rapport a été établi en 2005 mais l'année à laquelle les données se rapportent en réalité peut varier considérablement selon leur disponibilité. Les pays et les forêts couverts par ce rapport fournissent plus de 90% du commerce mondial des bois tropicaux et représentent environ 80% des forêts tropicales de la planète et presque toutes les forêts denses.

DÉFINITIONS

Aménagement forestier durable

L'OIBT (2005) a défini l'AFD comme étant:

le processus consistant à aménager des terres forestières permanentes en vue d'un ou de plusieurs objectifs de gestion clairement définis concernant la production soutenue de produits et services forestiers désirés sans excessivement porter atteinte à leurs valeurs intrinsèques et leur productivité future et sans entraîner trop d'effets préjudiciables à l'environnement physique et social

Pour élaborer cette définition et faciliter le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports concernant l'AFD, l'OIBT a mis au point un ensemble des principaux critères et indicateurs (C&I) de l'aménagement durable des forêts tropicales (OIBT 2005). Ceux-ci comportent les éléments essentiels de l'AFD; associés à la définition de l'AFD donnée ci-dessus, ils constituent la base de l'évaluation de l'AFD établie dans le présent rapport.

Cette définition de l'AFD n'a pas été formulée en vue d'être appliquée aux forêts présentes dans des aires totalement protégées, dont en général aucun produit n'est extrait. Néanmoins, elle peut être appliquée à ce type de forêts, étant entendu qu'aucun prélèvement, ou presque, de 'produits désirés' (ligneux et non ligneux (PFNL)) n'ait lieu pour que l'AFD soit réalisé.



© A. Compost/OIBT

Forêt tropicale

Conformément à l'AIBT, le présent rapport définit une forêt tropicale comme étant une forêt située entre les tropiques du Cancer et du Capricorne, bien qu'il se soit avéré difficile de s'en tenir à ces limites dans tous les cas. Par exemple, de nombreux pays producteurs de l'OIBT ont des forêts en altitude dans des zones tropicales qui sont en fait des types de forêt tempérée. Par ailleurs, il existe dans plusieurs pays producteurs – Brésil, Inde, Mexique et Myanmar – des secteurs importants de forêt au-delà des zones tropicales. Ces pays ne faisant pas habituellement de distinction entre 'tropical' et 'non tropical' dans leurs statistiques forestières, il n'a pas toujours été possible de maintenir la distinction. Dans ce cas, ce fait est explicité dans le compte rendu du rapport principal concernant le pays étudié.

Domaine forestier permanent

Les politiques de l'OIBT soulignent le besoin des pays de constituer un DFP; c'est-à-dire que certaines catégories de terres, soit publiques soit privées, doivent être conservées sous couvert forestier permanent afin de garantir leur contribution optimale au développement national. On trouve dans les DFP trois catégories de forêt: les forêts de protection sur des terres fragiles, les forêts mises en réserve pour les plantes et les animaux et pour la conservation des écosystèmes, et les forêts de production. Dans le présent rapport, les deux premières catégories sont généralement regroupées en DFP de protection et la troisième en DFP de production. Le DFP de production inclut les forêts naturelles et les forêts plantées (quantifiées séparément) mais exclut les arbres hors forêt. Les chiffres indiqués pour le DFP de production dans le résumé et dans le rapport principal, se rapportent pour la plupart

TABLEAU 1: RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE LA SITUATION DE L'AMÉNAGEMENT DANS LE DFP TROPICAL

	DFP ('000 hectares)											
	PRODUCTION							PROTECTION			TOUTES	
	FORÊTS NATURELLES				FORÊTS PLANTÉES							
	Surface totale	Avec plans de gestion	Certifiées	Sous aménagement durable	Surface totale	Avec plans de gestion	Certifiées	Surface totale	Avec plans de gestion	Sous aménagement durable	Surface totale	Sous aménagement durable
AFRIQUE	70 461	10 016	1 480	4 303	825	488	0	39 271	1 216	1 728	110 557	6 031
ASIE & PACIFIQUE	97 377	55 060	4 914	14 397	38 349	11 456	184	70 979	8 247	5 147	206 705	19 544
AMÉRIQUE LATINE & CARAÏBES	184 727	31 174	4 150	6 468	5 604	2 371	1 589	351 249	8 374	4 343	541 580	10 811
TOTAL	352 565	96 250	10 544	25 168	44 778	14 315	1 773	461 499	17 837	11 218	858 842	36 386



@ lwokrama

à des forêts dont la canopée représente plus de 30% du couvert forestier (c.-à-d. des forêts denses), et souvent bien davantage. Ainsi, en général, les DFP de production indiqués dans ce résumé et dans le rapport principal se composent de forêts tropicales denses et de forêts plantées en vue d'une production industrielle de bois, que l'on considère avoir été désignées 'permanentes' de jure ou de facto. Dans la mesure du possible, les anomalies concernant les DFP, et l'interprétation adoptée ici, sont identifiées par pays dans le rapport principal.

SOURCES DE DONNÉES

Les profils des pays qui figurent dans le présent résumé et (plus en détail) dans le rapport principal ont été compilés à partir d'un éventail de sources. Il a été demandé aux pays membres de remplir le questionnaire du modèle de rapport concernant les C&I mis au point par l'OIBT. Sur les 33 pays membres de l'OIBT, 23 ont soumis des données à la demande de l'OIBT. D'autres ensembles de données internationaux, y compris certains disponibles sur Internet, ont été utilisés s'ils ont été jugés fiables. L'évaluation des ressources forestières en 2000, effectuée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO 2001) s'est avérée une source particulièrement importante: toutefois. les données rassemblées pour l'évaluation de la FAO en 2005 - publiée en 2006 - n'étaient pas disponibles et n'ont pas pu être utilisées dans ce rapport. Les missions de diagnostic menées par l'OIBT à la demande de certains de ses membres ont également permis de dégager de précieuses données. En outre, beaucoup de renseignements ont été tirés de l'expérience acquise sur le terrain durant des projets OIBT, d'ateliers de formation à l'application des C&I de l'OIBT conduits au niveau national, de visites sur le terrain, et d'entretiens avec des organisations et des particuliers possédant des connaissances spécialisées. Les données concernant les superficies forestières dans des aires protégées, ainsi que les cartes indiquant le couvert forestier, ont été fournies par le Centre de surveillance continue de la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC) et utilisées pour compléter les données reçues d'autres sources. Les nouvelles informations recues de diverses sources ont été incorporées dans les profils des pays jusque vers la fin 2005.

Très souvent, les estimations concernant le même paramètre différaient selon la source. Dans le cas de sources crédibles, ces estimations contradictoires figurent dans le rapport. C'est en particulier le cas des estimations relatives à la superficie forestière et aux superficies boisées dans les aires protégées, lesquelles sont incluses pour illustrer l'incertitude liée aux données et en partie pour signaler aux lecteurs les limites réalistes des estimations.

Les estimations sont indiquées aux principaux trois chiffres, sauf lorsqu'elles résultent d'additions dans les tableaux. Celles qui portent sur les forêts tropicales denses reprennent exactement celles que la FAO (2001) a publiées, sauf si l'OIBT les a dérivées de ses propres estimations.

ESTIMATION DES SUPERFICIES SOUS AFD

Afin d'évaluer les progrès accomplis en matière d'AFD depuis l'enquête de 1988 (Poore et al. 1989), le rapport estime, pour chaque pays membre producteur de l'OIBT, le secteur forestier que l'on peut raisonnablement penser être géré en grande partie conformément à l'AFD. Ces estimations ont été calculées pour les forêts de production en additionnant les superficies des unités forestières de gestion (UFG) qui: i) ont été certifiées par un organisme indépendant ou dans lesquelles on constate que des progrès ont été faits en vue d'une certification; ii) ont entièrement élaboré des plans à long terme (dix ans ou plus) de gestion forestière, en s'appuyant sur une information catégorique sur la mise en oeuvre effective de ces plans; iii) sont considérées comme des unités de forêt modèle dans leur pays, et si des informations sont disponibles sur la qualité de la gestion; et/ou iv) sont des unités de caractère communautaire où les droits de jouissance sont établis et que l'on sait être gérées selon des normes d'un niveau

Étant donné qu'il est plus utile, pour déterminer la durabilité, d'étudier les tendances plutôt que de la mesurer une seule fois, l'évaluation de l'AFD exige un suivi à long terme des valeurs forestières, ce qui est effectué dans très peu de forêts tropicales de production. Par conséquent, l'approche pragmatique adoptée ici reflète celle utilisée par Higman et al. (2005), qui définissent l'AFD comme représentant "les meilleures pratiques disponibles, basées sur les connaissances scientifiques et traditionnelles actuelles, qui permettent de répondre à des objectifs et des besoins multiples sans dégrader les ressources forestières". Dans ce rapport, les estimations de l'AFD indiquent, sur la base d'un jugement subjectif, les superficies de forêts qui sont gérées de manière à être peu susceptible de compromettre à long terme et excessivement les environnements physiques et sociaux. Ce rapport devrait permettre dans l'avenir de fixer une ligne de base pour évaluer les tendances.

Dans le cas de quelques forêts, l'information sur la qualité de la gestion est de caractère anecdotique ou n'a pas été publiée. Néanmoins, dans la plupart des cas les estimations devraient être considérées minimales, puisqu'elles n'incluent que les secteurs forestiers sur lesquels on dispose de renseignements concernant la qualité de la gestion forestière; il est possible que d'autres zones forestières aussi soient bien gérées, mais l'information les concernant n'était pas disponible.

Là où des données le permettent, l'étendue des forêts protégées sous gestion considérée conforme à l'AFD a également été estimée. Ces estimations ont été tirées des informations fournies par les pays ainsi que d'autres sources (pour la plupart non publiées). Sont en outre inclus des secteurs mis en défens et dotés d'un plan de gestion (en général intégralement mis en place, mais quelquefois encore au stade d'élaboration), qui sont généralement considérés dans le pays et par d'autres observateurs comme étant bien gérés, et qui ne sont pas fortement menacés par des agents destructifs.

SITUATION DE L'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS

La présente étude couvre les forêts de tous les DFP tropicaux des pays membres producteurs de l'OIBT, à l'exception de l'Inde (pour laquelle il était impossible de faire la distinction entre DFP tropical et non tropical; l'analyse couvre donc la totalité du DFP). Les questions d'aménagement et de conversion des forêts en dehors du DFP dépassent la portée du présent rapport.

VUE D'ENSEMBLE

Le tableau 1 (page 5) donne les chiffres correspondant aux DFP dans chacune des trois régions, regroupés selon qu'il s'agit de forêts de production ou protection, ceux des DFP de production étant divisés selon qu'ils s'appliquent à des forêts naturelles ou plantées. Pour les forêts naturelles de production et pour les forêts de protection, un chiffre indique la superficie sous aménagement durable. Le rapport concernant avant tout l'aménagement des forêts naturelles, aucun chiffre comparable n'est donné pour les forêts plantées; dans leur cas, les superficies dotées de plans de gestion et les secteurs certifiés sont indiqués. Les tableaux 2a, 3a et 4a reprennent les mêmes données, respectivement, pour les pays d'Afrique, d'Asie-Pacifique, et d'Amérique latine-Caraïbes, et cette information quantitative est affinée dans les tableaux 2b, 2c, 3b, 3c, 4b et 4c. L'encadré (à droite) récapitule les données de base pour chaque région.

On estime que le DFP naturel en Afrique, en Asie-Pacifique, et en Amérique latine-Caraïbes couvre actuellement 110, 168 et 536 millions d'hectares, respectivement, soit au total un DFP naturel de 814 millions d'hectares. Le DFP de protection du Brésil constitue presque la moitié (271 millions d'hectares) du DFP d'Amérique



© J. Blaser/OIBT

SOMMAIRES RÉGIONAUX

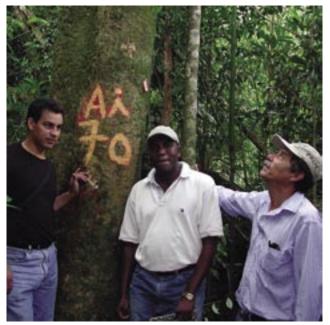
Pour l'ensemble des pays membres producteurs africains de l'OIBT, on estime qu'au moins 4,30 millions d'hectares (6,1%) du DFP de production naturel (70,5 millions d'hectares) sont sous aménagement durable. On estime à au moins 1,73 millions d'hectares (4,4%) le DFP de protection (39,3 millions d'hectares) aménagé. Ainsi, au moins 6,03 millions d'hectares (5,5%) de l'ensemble du DFP naturel (110 millions d'hectares) seraient sous AFD. On estime à 10,0 millions d'hectares environ (14%) la superficie du DFP de production naturel couverte par des plans de gestion et à 1,48 million d'hectares (2,1%) les superficies certifiées; environ 1,22 million d'hectares (3,1%) du DFP de protection sont dotés de plans de gestion. On estime que 488.000 hectares environ de plantations (59% de toutes les plantations créées dans le DFP) sont couverts par des plans de gestion; aucun n'a été certifié.

Pour l'ensemble des pays membres producteurs de l'OIBT de la région Asie-Pacifique, on estime qu'au moins 14,4 millions d'hectares (15%) du DFP de production naturel (97,4 millions d'hectares) sont sous gestion durable. On estime à au moins 5,15 millions d'hectares (7,3%) la superficie du DFP de protection (70,9 millions d'hectares) aménagé. Ainsi, 19,5 millions d'hectares (11,6%) de la totalité du DFP naturel (168 millions d'hectares) seraient soumis à l'AFD. On estime à 55,1 millions d'hectares (56%) la superficie du DFP de production naturel couverte par des plans de gestion, dont 4,91 millions d'hectares (5,0%) sont certifiés; environ 8,25 millions d'hectares (12%) du DFP de protection sont dotés de plans de gestion. Une superficie de plantations estimée à 11,5 millions d'hectares (30% de toutes les plantations créées dans le DFP) est couverte par des plans de gestion; 184.000 hectares (0.5%) sont certifiés.

Pour l'ensemble des pays membres producteurs de l'OIBT d'Amérique latine et des Caraïbes, on estime qu'au moins 6,47 millions d'hectares (3,5%) du DFP de production naturel (185 millions d'hectares) sont gérés en mode durable; à au moins 4,34 millions d'hectares (1,2%) du DFP de protection (351 millions d'hectares) la superficie sous gestion durable. Ainsi, au moins 10,8 millions d'hectares (2,0%) de l'ensemble du DFP naturel (536 millions d'hectares) seraient sous AFD. On estime que 31,2 millions d'hectares (17%) du DFP de production naturel sont couverts par des plans de gestion et que 4,15 millions d'hectares (2,2%) sont certifiés; environ 8,37 millions d'hectares (2,4%) du DFP de protection sont dotés de plans de gestion. On estime que 2,37 millions d'hectares de plantations (42% de toutes les plantations créées dans le DFP) sont dotés de plans de gestion; 1,59 millions d'hectares (28%) sont certifiés.

latine et des Caraïbes. Les estimations du total des superficies boisées varient selon la source. Au plus haut de l'échelle des estimations, l'Afrique possède 274 millions d'hectares de forêts (dont 40% à l'intérieur du DFP); au bas de l'échelle, 234 millions d'hectares (dont 47% à l'intérieur du DFP). Dans la région Asie-Pacifique, les chiffres sont de 316 millions d'hectares (65%) et 283 millions d'hectares (73%), respectivement; en Amérique latine et aux Caraïbes, ils sont de 931 millions d'hectares (58%) et de 766 millions d'hectares (71%).

Il est toujours possible à un pays de déclasser des espaces de son DFP à des fins qu'il juge importantes. Certains pays n'ont toujours pas clairement défini de DFP (certains n'ont même pas adopté l'expression ou un concept équivalent), et certains ont subi des changements politiques qui ont obscurci la notion de propriété des forêts. En outre, de fréquents conflits demeurent, qui opposent les gouvernements, les communautés locales et des propriétaires privés – lesquels doivent être résolus si l'on veut garantir la sécurité de la forêt. Mais si l'on considère la zone tropicale dans son ensemble, la sécurité légale des forêts de production et de protection s'est beaucoup améliorée au cours des vingt dernières années. En outre, la sécurité est désormais renforcée dans beaucoup de pays grâce à une meilleure délimitation des frontières.



© J. Leigh/OIBT

Beaucoup de pays possèdent encore de vastes superficies de forêts en dehors du DFP. Celles-ci sont parfois mises en réserve délibérément en vue d'une conversion ultérieure ou d'autres utilisations – en tant que zone agricole, par exemple; cela permet ainsi l'immigration de populations et une augmentation de la production agricole. Parfois, cependant, les plans d'occupation des sols – le cas échéant – ne sont pas suivis et la forêt est divisée en parcelles et convertie à d'autres utilisations à des fins particulières, entraînant potentiellement des conséquences pour le DFP.

On estime que la superficie du DFP de production naturel dans les pays membres producteurs de l'OIBT atteint 353 millions d'hectares (correspondant au 29% des 1,20 milliard d'hectares de la superficie totale de forêt dense tropicale estimée par la FAO en 2001 - voir les tableaux 2a, 3a et 4a). Sur ce total, 96,3 millions d'hectares environ (27% de tout le DFP de production naturel) sont couverts par des plans de gestion, 10,5 millions d'hectares (3,0%) sont certifiés par un organisme de certification indépendant agréé, et au moins 25,2 millions d'hectares (7,1%) sont gérés en mode durable. La superficie du DFP de protection dans les pays membres producteurs de l'OIBT est estimée à 461 millions d'hectares (soit 38% de la superficie totale de forêt dense tropicale estimée par la FAO en 2001), dont 17,8 millions d'hectares environ (3,9%) seraient dotés de plans de gestion et au moins 11,2 millions d'hectares (2,4%) gérés durablement. Une superficie beaucoup plus étendue, mais non estimée, du domaine forestier n'est pas immédiatement menacée des agents destructifs d'origine anthropique, étant éloignée de grands établissements humains et des routes planifiées.

Ainsi, la proportion du DFP tropical de production sous aménagement durable s'est sensiblement accrue depuis 1988, passant de moins de 1 million d'hectares (Poore et al. 1989) à plus de 25 millions d'hectares, et à plus de 36 millions d'hectares si l'on tient compte de la superficie du DFP de protection ainsi aménagé. En dépit de cette amélioration substantielle, la proportion globale du DFP que l'on sait être sous aménagement durable est encore très faible, à moins de 5% du total.

Dans de nombreux pays, au bois des forêts naturelles affectées à la production vient s'ajouter celui des forêts plantées, dont certaines sont dotées de plans de gestion et certaines sont certifiées. Dans les pays producteurs de l'OIBT, les forêts plantées couvrent à l'heure actuelle 825 000 hectares en Afrique (488 000 hectares avec plans de gestion, aucun certifié); 38,3 millions d'hectares dans la région Asie-Pacifique (11,5 millions d'hectares avec plans de gestion; 184 000 hectares certifiés) et 5,60 millions d'hectares en Amérique latine et dans les Caraïbes (2,37 millions d'hectares avec plans de gestion; 1,59 millions d'hectares certifiés). Dans beaucoup de cas, les données relatives aux superficies des plantations émanent de la FAO (2001) et datent donc d'au moins cinq ans. La



© J. Leigh/OIBT

superficie du domaine de plantations dans les pays producteurs de l'OIBT a sans aucun doute marqué une expansion considérable depuis 2001.

L'exploitation forestière illégale et les mouvements illégaux de bois sont devenus des questions urgentes dans beaucoup de pays, exacerbées par les conflits locaux et par la contrebande de drogue et d'autres activités criminelles. Ils ont non seulement rendu la gestion des forêts sur le terrain dangereuse et porté préjudice à la sécurité du DFP dans beaucoup d'endroits, mais ils ont également compromis les marchés légaux du bois et la rentabilité des opérations de producteurs légitimes.

ANALYSE, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

COMPARAISON DES ENQUÊTES

La comparaison concernant l'aménagement des forêts de production doit se fonder sur la situation présentée dans Poore et al. (1989). Il n'existe aucune étude comparable de base pour le DFP de protection. La première question posée lors de l'enquête de 1988 était simple: quelle est la proportion de forêt naturelle aménagée à une échelle opérationnelle en vue de la production durable de bois?

La réponse était claire: presque nulle. Dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes, il n'y avait que 75 000 hectares en Trinité-et-Tobago; en Afrique, nulle. En Asie, par exemple en Malaisie, en Indonésie et aux Philippines, un certain nombre "de forêts et d'exploitations semblaient pouvoir assez bien réussir en tant qu'unités susceptibles de produire des rendements soutenus". Il faut noter, cependant, que les informations reçues de l'Inde en 1988 étaient insuffisantes pour en tirer des conclusions, bien que l'Inde ait été un des pays membres à l'époque.

Toute comparaison entre les résultats de 1988 et ceux de la présente enquête soulève quelques difficultés évidentes. La première vient du fait que, dans les deux enquêtes, les données complètes et fiables étaient rares, bien que la seconde en ait dégagé davantage que la première (voir plus loin la discussion). Une autre difficulté vient du fait que les pays étudiés pour la seconde étaient bien plus nombreux, étant passés de 18 à 33. Plusieurs des 15 pays supplémentaires possèdent des ressources de forêt tropicale importantes, notamment la Colombie, la RDC et le Venezuela. Collectivement, ces 15 pays représentent 2,80 millions d'hectares des superficies estimées sous AFD en 2005, et l'Inde